

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 décembre 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CONSOMMATION

LA SUBVENTION SUR LE BLÉ DESTINÉ À LA CONSOMMATION DOMESTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente.

Étant donné que l'indice des prix à la consommation publié aujourd'hui représente un taux annuel d'inflation de 8.8 p. 100 et que la situation ne pourra que s'aggraver au cours des mois d'hiver puisque le prix du pain et des pâtes alimentaires va monter, ce qui frappera durement les salariés, notamment les gagne-petit, qui devront consacrer une trop grande partie de leur revenu à leur alimentation, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le gouvernement procède graduellement, sur une période de trois ans au retrait de sa subvention sur le blé destiné à la consommation domestique, afin d'amortir les conséquences de ce retrait sur le prix du pain et des pâtes alimentaires qui, autrement, grimpera de 16 à 20 p. 100 dès le 1^{er} janvier.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une telle motion à ce moment-ci requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES PRÉSUMÉES VIOLATIONS DE L'ORDONNANCE SUR LES NORMES ET MÉTHODES DES COMMUNICATIONS AÉRIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente.

Ma motion concerne une importante ordonnance connue sous le nom d'«Ordonnance sur les normes et méthodes des communications aériennes», qui a trait à la sécurité aérienne et à la loi sur les langues officielles. Après que j'eus tenté pendant six semaines d'obtenir un rapport sur cette ONA, le ministre m'a informé par écrit le 11 décembre qu'au cours de

la période écoulée entre le 25 novembre 1976 et le 23 juillet 1978, 10,228 présumées infractions à l'ordonnance ont été commises.

Je propose donc, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrester):

Qu'à l'appel des motions, le ministre des Transports explique à la Chambre comment on en est arrivé à une telle situation manifestement anormale, quelles mesures il entend prendre à la suite des 10,000 et quelques infractions à l'ordonnance, et comment il a pu permettre que ces infractions soient commises s'il s'est acquitté de ses fonctions et responsabilités prévues à l'alinéa 3a) de la loi sur l'aéronautique.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

* * *

LE GRAIN

LES TARIFS DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—DEMANDE DE RÉUNION AVEC LES AUTORITÉS DE LA SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Il y a quatre mois, le gouvernement de la Saskatchewan a proposé de contribuer à financer l'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau aux produits agricoles traités en Saskatchewan si le gouvernement fédéral garantissait le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau aux céréaliculteurs et compensait directement les sociétés de chemin de fer, comme le recommande le rapport de la Commission Hall.

Étant donné que le gouvernement fédéral n'a pas encore envoyé de représentants pour discuter avec les autorités de la Saskatchewan de cette proposition, je propose, appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre invite le ministre des Transports à cesser de tergiverser et à s'entretenir avec les autorités de la Saskatchewan afin d'en arriver à une entente au sujet de l'application de la garantie du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau dans cette province.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.